COMMISSION NATIONALE DE CONTRÔLE DES TECHNIQUES DE RENSEIGNEMENT

Développeur full-stack

1. <u>Présentation de la CNCTR</u>:

a) Statut

La Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR) est une autorité administrative indépendante créée par la loi n° 2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement. Sa composition, son organisation, ses missions et les règles particulières de déontologie et de fonctionnement qui s'appliquent aux membres de son collège comme à ses agents sont codifiées au titre III du livre VIII du code de la sécurité intérieure. Elle est également régie par les dispositions générales de la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes. Ses locaux sont situés dans le VII^e arrondissement de Paris.

b) Missions

La CNCTR a pour mission de veiller à ce que les techniques de renseignement prévues au livre VIII du code de la sécurité intérieure soient légalement mises en œuvre sur le territoire national.

À cette fin, elle :

- rend des avis préalables au Premier ministre sur toutes les demandes de mise en œuvre des techniques de renseignement ;
- contrôle l'exécution des mesures autorisées par l Premier ministre ;
- traite les réclamations de toute personne souhaitant vérifier qu'aucune technique de renseignement n'est irrégulièrement mise en œuvre à son égard ;
- est consultée sur les travaux législatifs et réglementaires concernant le renseignement ;
- est représentée au sein de la commission interministérielle prévue à l'article R. 226-2 du code pénal, qui émet des avis sur les demandes de fabrication, de commercialisation et d'acquisition de matériels et dispositifs susceptibles de porter atteinte à la vie privée.

c) Composition et fonctionnement

Le collège de la CNCTR comprend neuf personnes, dont quatre parlementaires issus de chacune des deux assemblées, quatre membres issus du Conseil d'État et de la Cour de cassation, dont le président, et une personnalité qualifiée nommée pour ses connaissances en matière de communications électroniques.

Le secrétariat général de la commission est composé d'une équipe de quatre agents (responsable ressources humaines et budgétaire, secrétariat et chauffeur polyvalent). Les missions confiées à la Commission par le code de la sécurité intérieur reposent quant à elle sur l'instruction et les propositions d'une équipe de treize chargés de mission, recrutés pour

leur expertise juridique (il s'agit notamment de magistrats judiciaires et administratifs) ou technique (il s'agit en particulier d'ingénieurs ou de titulaires de diplômes équivalents en informatique, en communications électroniques ou en sécurité des systèmes d'information).

Au sein de la CNCTR, le pôle systèmes d'information, nouvellement mis en place, est chargé, à tous les niveaux, de la gestion du système d'information interne à la commission, qu'il s'agisse du matériel, du réseau, du système ou des applications. Plus largement, les membres du pôle mettent également leur expertise au service des différentes missions de la CNCTR.

2. Description du pôle et du poste :

Le pôle systèmes d'information, nouvellement constitué, est composé de trois agents : un responsable plus particulièrement chargé de la sécurité des systèmes d'information, un administrateur réseau et un développeur.

Le pôle systèmes d'information développe et administre le système d'information interne de la commission ainsi que ses outils métier. En raison tant de l'indépendance statutaire de la CNCTR qu'et de la sensibilité des données traitées couvertes par le secret de la défense nationale, ces travaux de maintenance et de développement sont en l'état effectués de façon complétement autonome.

Dans le cadre du projet d'évolution de son système d'information puis de refonte, la commission souhaite recruter un développeur full stack dont la mission sera à court terme consacrée au développement des logiciels et à leur maintien en condition opérationnelle (MCO). A brève échéance, l'objectif sera ensuite de contribuer à une évolution du système d'information et des outils métier en lien avec les autres membres du pôle systèmes d'information, en termes d'architecture et en termes de fonctionnalités, puis de participer à sa mise en place.

Polyvalent, il jouera un rôle central au sein de la commission et sera également chargé de la correction des bogues et du maintien de la documentation technique et réglementaire liée aux applications métier.

Par ailleurs, à titre subsidiaire, en fonction de ses compétences et de ses appétences, il pourra contribuer ponctuellement aux missions de contrôle de la commission.

Contexte de travail en zone protégé, ne permettant pas en l'état le recours au télétravail.

3. Profil attendu:

Niveau d'études minimum requis : à partir de niveau 6 - licence/diplômes équivalents dans les domaines informatique, réseaux télécommunications, développement, sécurité des systèmes d'information.

Le poste nécessite par ailleurs :

- Des connaissances approfondies de développement d'outils en Python en particulier dans le développement web;
- De bonnes connaissances de l'environnement UNIX et de langages pour la réalisation de scripts ;
- Connaissance de l'état de l'art en matière de conteneurisation et d'intégration continue et familiarité avec les outils correspondants (Docker, Kubernetes...);
- Des connaissances en développement sécurisé, notamment des attaques classiques (XSS, CSRF, injection SQL,etc...) et des contremesures correspondantes ;

- De bonnes connaissances générales sur les composantes d'un système d'information ;
- Un intérêt particulier pour les questions relatives à la défense, à la sécurité nationale, aux libertés publiques et aux moyens de communication électronique.

Le/La candidat(e) doit également faire preuve de :

- Grande autonomie et d'une capacité à s'intégrer dans un environnement multidisciplinaire ;
- Rigueur, solides compétences organisationnelles ;
- Forte capacité d'adaptation, réactivité ;
- Sens du relationnel, esprit d'équipe, qualité pédagogique ;
- Aisance rédactionnelle, capacité d'analyse et de synthèse ;
- Traitement de sujets sensibles, respect de l'absolue confidentialité des informations et des données.

Les travaux de la CNCTR sont couverts par le secret de la défense nationale. Nul ne peut être définitivement recruté s'il ne s'est vu accorder, après enquête de sécurité, une habilitation à connaître d'informations classifiées au niveau *Très Secret*.

Le poste est disponible immédiatement sous réserve de la durée et de l'issue de la procédure d'habilitation.

Les candidatures doivent être adressées par voie électronique à l'attention de la secrétaire générale de la CNCTR :

Madame Airelle NIEPCE

recrutement@cnctr.fr